iDirection n°3

Indépendance & Direction

Lettre du 17 Octobre 2022

Aucun professeur à moins de 2 000 euros net en début de carrière…
Aucun personnel de direction à moins de 3 000 euros net en début de carrière !

Le Président de la République s'est engagé à ce qu'aucun professeur ne débute sa carrière à moins de 2 000 euros net à la rentrée 2023. Même si cet engagement doit se comprendre « primes comprises », chacun ne peut que se féliciter de cette décision qui pose un acte fort et témoigne de la **place accordée à l'École dans les priorités du gouvernement**.

Dans cette logique, alors que chacun réaffirme régulièrement (et à juste titre !) le rôle essentiel des personnels de direction à la tête des établissements scolaires, nous aurions pu nous attendre à trouver dans les 60 milliards d'euros du projet de budget (en hausse de 3,7 milliards) **une mesure forte qui reconnaisse enfin l'engagement des personnels de direction…**

Force est de reconnaître, qu'une nouvelle fois, les personnels de direction seront les grands oubliés du budget 2023…

Indépendance et Direction a **très souvent été à l'origine des revendications** portées ensuite « collectivement » par des organisations syndicales représentatives des personnels de direction (exigence d'une amélioration significative du taux de passage à la hors classe, reconnaissance des PIAL…) et s'en réjouit.

Aujourd'hui, Indépendance et Direction **demande qu'aucun personnel de direction n'entre dans la carrière à moins de 3 000 euros net par mois.**

Alors que nos missions et nos responsabilités ne cessent d'augmenter, nécessitant un temps de travail toujours plus important *(70% des personnels de direction déclarent travailler de 50 à 60 heures hebdomadaires et 26% de 60 à 72 heures - enquête iD de juin 2022)*, comment admettre qu'un personnel de direction adjoint à l'indice 551 *(correspondant à celui d'un enseignant après 18 ans de carrière)* perçoive, selon la catégorie d'établissement, primes comprises hors REP et REP+, entre 2 510 euros et 2 756 euros net ? **Très concrètement, compte tenu des heures passées au travail, ce personnel de direction perçoit 1,3 fois le smic horaire…**

Quand on sait qu'il faut attendre d'être nommé principal(e) ou proviseur(e) pour enfin espérer atteindre 3 000 euros net, **notre métier est manifestement insuffisamment reconnu, ce qui a été pleinement confirmé par le Président de la République lui-même** lors de la réunion de rentrée des recteurs en Sorbonne le 25 août dernier. Dans ces conditions, que dire de la revalorisation de l'IF2R, que d'aucun n'ont cependant pas hésité à nous présenter comme « importante » et qui ne concerne majoritairement que certains chefs d'établissement ?

Il convient aujourd'hui **d'aller au-delà des mots et de traduire en actes** ces constats. **L'augmentation significative du salaire est la priorité numéro un pour 85% des personnels de direction** (données enquête iD de juin 2022). Elle participe non seulement de l'élévation du niveau de vie attendue à hauteur de notre investissement mais aussi de la **juste reconnaissance de nos missions** de haute intensité et de multiples responsabilités.

Ainsi, les nouvelles missions et transferts de charges qui nous sont dévolus (dont certains pourraient, voire devraient, ne pas l'être !) doivent être assortis d'une revalorisation en conséquence. Il n'est pas admissible en effet d'être pilote de Pial, de cité éducative ou d'établissement mutualisateur, mobilisés plus avant de manière incessante pour les examens… sans cette valorisation, ces missions s'ajoutant de manière considérable au pilotage de l'établissement scolaire. Et ce n'est pas une **chimérique part R** "augmentant", pour la seule moitié d'entre nous, de 44 euros ou 88 euros notre salaire mensuel qui pourra compenser cette **surcharge dont le poids sur la qualité de vie au travail a des conséquences non négligeables sur notre santé et notre sphère personnelle.**

Ces revendications, **portées dès le 23 août 2019 en GNPD par Indépendance et Direction** auprès du ministre de l'époque, restent à ce jour sans réponse de la part de son successeur.

Que de nombreux personnels de direction perçoivent un salaire horaire à peine supérieur au smic apparaîtrait-il normal aux yeux des plus hauts cadres de notre institution ?

Et que dire de la stagnation entretenue par ces mêmes autorités de l'évolution de nos carrières avec un passage à la hors classe trois fois inférieur à celui d'autres personnels d'encadrement, sans projection d'atteinte possible, **conduisant des collègues à s'éterniser au 10ème échelon de la classe normale pendant plusieurs années** ? Comment peut-on se satisfaire d'un taux inique de 8,25% (dénonciation portée par iD au Sénat en janvier 2020) passé à 11% en trois ans ? Une nouvelle fois, de qui se moque-t-on ? Monsieur le ministre Ndiaye évoque un passage facilité à la hors classe pour les enseignants, qu'en est-il pour les personnels de direction ? **Indépendance et Direction reste sur sa ligne revendiquée au GNPD d'un taux de passage à la hors classe fixé à 30%, identique à celui des inspecteurs.**

Qu'à cela ne tienne, **une nouvelle responsabilité financière nous incombe dès le 1er janvier 2023, toujours sans compensation, alors même qu'elle est susceptible d'impacter nos deniers propres**… et qu'elle donne lieu à une prime pour les agents comptables… Sur ce point aussi nous revendiquons la compensation financière correspondante.

Cette **discrimination systémique qui frappe les personnels de direction** perdure même après l'arrêt de notre activité puisque les plus chanceux d'entre nous qui auront atteint l'échelon spécial de la hors classe (hors échelle lettre B) voient leur rémunération, donc **leur retraite, « écrétée »**. En est-il de même pour les autres corps d'encadrement de notre ministère qui, eux, peuvent prétendre à l'échelle B bis ?

La reconnaissance que nous sommes en droit d'attendre de notre institution est d'abord celle de nos salaires !

Soyez assurés que l'ensemble de ces revendications, parfaitement légitimes, continueront d'être portées résolument par **Indépendance et Direction** dans les divers instances et groupes de travail.

Votez iD pour que perdurent les alertes sur nos conditions de travail
qui resteraient tues sans notre vigilance !

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 : VOTEZ POUR Indépendance et Direction !

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

ADHÉRER à ID-FO